

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 3 FÉVRIER 2014 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Martin Tassé, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

**ÉTAIT ABSENTE :** Mme Mylène Le Cavalier

Était également présent M. Pascal Caron, directeur général.

M. Alain St-Louis ouvre la séance par la pensée d'usage.

**140014 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JANVIER 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

**140015 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 30 janvier 2014 totalisant la somme de 122,484.13 \$ et regroupant les chèques 24193, 24195 à 24192, 24197, et 24212 à 24281 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 13,810.64\$ et regroupant les prélèvements no 484 à 504 soient approuvées.

ADOPTÉE

**140016 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

SECONDÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Mme Lynda Foisy et M. Pascal Caron soient inscrits à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2014;

QUE les cotisations annuelles totalisant 1246\$ (plus taxes) incluant l'assurance cautionnement / frais juridique soient payées par la Municipalité;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Gestion du personnel – congrès et cours 0216000339*

ADOPTÉE

**140017 NOMINATION DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'à compter du 4 février 2014 les personnes autorisées à signer les effets bancaires de la municipalité sont la directrice générale, Mme Lynda Foisy ou en son absence M. Pascal Caron, directeur général adjoint et le maire, M. Ronald Provost ou en son absence, M. Clément Légaré, conseiller ou M. Peter L. Venezia, conseiller. Deux signatures sont requises, une d'un élu et une d'un cadre.

ADOPTÉE

**140018 ÉTAT DES TAXES À RECEVOIR -**

Le directeur général dépose l'état des taxes à recevoir en date du 3 février 2014.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1022 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver l'état des taxes à recevoir daté du 3 février 2014 et déposé à la table du conseil.

ADOPTÉE

**140019 MANDAT À LA FIRME DUBÉ, GUYOT INC. POUR EFFECTUER LA PERCEPTION DES COMPTES**

ATTENDU QUE certains comptes à recevoir demeurent impayés malgré les démarches effectuées par les services administratifs pour en obtenir paiement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le secrétariat municipal à transmettre pour perception à la firme d'avocat Dubé Guyot inc. les comptes échus et non payés suite à plusieurs tentatives et avis infructueux.

ADOPTÉE

**140020 PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE LE CARREFOUR – RÉOLUTION D'INTENTION**

ATTENDU QUE l'école primaire Le Carrefour d'Amherst dessert les municipalités d'Amherst, de Brébeuf et de Lac des Plages;  
ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Le Carrefour par la Commission scolaire des Laurentides et le MELS il est souhaitable que soient ajoutés à ce projet l'agrandissement et la rénovation du gymnase afin que les municipalités desservies par ces écoles soient dotées d'une infrastructure sportive et culturelle adéquate;  
ATTENDU QUE la Municipalité d'Amherst et la CSL souhaitent ouvrir l'accès du gymnase aux populations d'Amherst, de Brébeuf et de Lac des Plages, en dehors des heures d'utilisation scolaires;  
ATTENDU QU'un comité de gestion de l'usage du gymnase serait créé et que les municipalités de Brébeuf et Lac-des-Plages seraient invitées à siéger à ce comité;  
ATTENDU QUE la CSL et la Municipalité d'Amherst sont actuellement en démarches pour obtenir des subventions gouvernementales supplémentaires pour la réalisation de ce projet;  
ATTENDU QUE la réalisation de ce projet demande aussi la participation financière des municipalités desservies par l'école;  
ATTENDU QUE la Municipalité d'Amherst demande une aide financière aux municipalités de Brébeuf et Lac-des-Plages pour la réalisation de ce projet; de l'ordre de 40,000\$ par municipalité, payable sur 10 ans;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé  
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf confirme à la Municipalité d'Amherst son intérêt à participer financièrement à ce projet.

ADOPTÉE

**140021 ADHÉSION À AGIR POUR LA DIABLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis  
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf adhère comme membre au coût de 250 \$ à l'organisme Agir pour la Diable pour l'année 2014;  
QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Protection de l'environnement – Publicité et information 0247000340*.

ADOPTÉE

**140022 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

ATTENDU QUE dans le cadre de sa planification quinquennale sur la réfection des chemins la Municipalité de Brébeuf prévoit poursuivre cette année les travaux de réfection sur le Rang des Vents;  
ATTENDU QUE ces travaux qui seront effectués en 2014 sont évalués à 86 400 \$;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré  
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE demander au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, que nous soit octroyée une assistance financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour effectuer les travaux de réfections majeures planifiés par le conseil pour l'année 2014.

ADOPTÉE

**140023 REMERCIEMENTS À M. YVES BERNARD**

ATTENDU QUE M. Yves Bernard siège au CCU de la Municipalité de Brébeuf depuis janvier 1998;  
ATTENDU QUE M. Yves Bernard a informé la municipalité qu'il n'a plus la disponibilité pour siéger au CCU et qu'en conséquence il ne renouvèlera pas son mandat;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux  
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE remercier M. Yves Bernard pour ces 15 années de service au sein du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Brébeuf et de souligner son dévouement, son expertise et son implication au sein du comité.

**ADOPTÉE**

**140024 NOMINATION AU CCU**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Michel Richard soit nommé membre du CCU pour une période de 2 ans.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION -**

M. Marc L'Heureux donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance le conseil procédera à l'adoption d'un règlement amendant le règlement 2005-02 Constituant un Comité consultatif d'urbanisme pour augmenter le nombre de membres composant le CCU.

**140025 AMENDEMENT RÉSOLUTION 130120 -DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 26 CHEMIN DU PREMIER PLATEAU**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la résolution 130120 soit amendée afin de se lire comme suit

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à obtenir une autorisation (permis de construction) dans le but d'implanter un bâtiment secondaire (garage de 24' X 30') en cour avant.

CONSIDÉRANT que les garages privés et dépendances sont prohibés en cour avant;  
CONSIDÉRANT que la topographie limite les possibilités d'implantation en cour arrière;

CONSIDÉRANT que le choix d'implantation est déterminé afin de faciliter son accessibilité;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure l'implantation du bâtiment devant respecter la marge avant et latérale de 7.5 mètres des chemins publics ou privés riverains de la propriété..

**ADOPTÉE**

**140026 LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Peter L. Venezia propose la levée de la séance.

**ADOPTÉE**

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général